L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1863. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 12 NOVEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par W. P. Vincent, à son magasin d'encan rue de la Douane—marchandises sèches.

Par E. Roger & Co. à leurs salles d'encan—marchandises, linge fait, chapeaux et chaussures.

Par R. T. Montgomery, au magasin d'encan, rue du Camp, No 93—182 balles de coton.

A 3½ heures, au poteau 18, 1er District—jambon, épaules, boublon, &c.

Par F. Fernandez, encoignure Nouveau Bassin et rue Julia—le contenu d'un café.

Par J. B. Crozat, No 212, rue Bourbon, entre Dumaine et St Philippe—un beau mobilier.

Par E. M. Jacobs, à 11 heures, sur le coteau de Gentilly, face au canal Marigny—une vacherie.

Par R. Scott, à 10 heures, au No 54 de la rue des Magasins—whisky, eau de vie, vin rouge, groceries, &c.

Par J. P. Boisseau, à 10½ heures, au No 74 de la rue St Charles—meubles, matelas, &c. A 11 heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier—groceries, provisions et liqueurs.

Par F. F. Trinchard, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 43—tabac à fumer et à chiquer, bœuf, huile d'olives, &c.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, au No 47 de la rue des Magasins—morue et harengs.

Par T. Keelar & Son, à 11 heures au No 73, de la rue du Camp—farine, épaules, bacon, &c.

Nouvelles par la voie du Nord-Ouest.

Combat de Lookout—Combat à Iuka, Mississipi—Concentration de 15,000 hommes de cavalerie confédérée—Terrible bombardement du fort Sumter—Grande conspiration dans l'Ohio—Lettre du Président Lincoln—L'or à New York—Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu par le steamboat *John G. Roe*, arrivé hier soir de St-Louis, le Chicago *Times* du 3 novembre. Nous y trouvons les dépêches suivantes:

La guerre en Virginie.

New York, 2 novembre. — Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit: Nous apprenons de l'armée du Potomac que les différents corps ont changé de positions. Ces changements ont donné lieu à des escarmouches, mais sans pertes sérieuses d'aucun côté. Les guérillas continuent leurs déprédations sur les trains de wagons. On a l'impression que Lee est disposé à combattre et Meade est prêt à lui faire face. On suppose aussi que Lee ne montre une telle disposition que pour cacher sa faiblesse, son armée ayant été de beaucoup réduite, dit-on.

Une dépêche de dimanche au *World* dit: Tout est tranquille. Il n'y a pas eu d'escarmouche aux avant-postes depuis trois jours. L'armée du Potomac est dans une excellente position pour être ravitaillée. En cas d'attaque, elle peut facilement se concentrer pour avancer ou pour repousser l'ennemi.

Une dépêche du *Herald* dit que Lee ne risquera pas une bataille en dehors des retranchements, sur la rive Sud du Rapidan, qui peut être gardée par une petite force contre une grande armée. Cette position lui permet d'envoyer une partie de ses forces pour prendre en flanc le corps qui l'attaquerait et le forcer de reculer comme auparavant sur le côté Nord du Rappahanock.

Nouvelles de Washington.

Commandement assigné à Butler.

Washington, 2 nov.—Il y a quelques jours un ordre officiel a été promulgué, assignant le département de la Caroline du Nord et de la Virginie au général Butler et transférant le général Foster à Washington.

Les élections du Maryland ont lieu mercredi prochain. Voici la lettre que M. Lincoln a adressée au président du comité central unioniste de l'Etat, qui avait exprimé des craintes sur l'intervention illicite de certaines personnes prétendant représenter les vœux du gouvernement.

Washington, D. C., 27 octobre 1863.

Mon cher monsieur, J'ai reçu votre lettre, dont une copie est sur une autre moitié de cette feuille. J'espère que vous soupçons sont dénués de fondement et je suis mortifié qu'il y ait en quelques doutes sur mes vues à cet égard. Je désire que tous les électeurs ayant droit de voter dans le Maryland ou ailleurs jouissent libre [illegible] leurs franchises et ni mon autorité ni mon nom ne peuvent être convenablement invoqués dans un sens contraire.

Votre obéissant serviteur, A. LINCOLN.

Les journaux de Richmond du vendredi contiennent peu de nouvelles.

Le rapport de Pemberton dit que la garnison de Vicksburg ne s'est pas rendue par défaut de vivres ni de munitions, mais parce que les 18,000 hommes dont elle était composée étaient épuisés et ne pouvaient plus longtemps faire leur service.

Le Memphis *Appeal* dit que dans l'incursion de Wheeler sur les derrières de Rosecrans 1100 wagons et 2500 mulets ont été pris — la plupart des wagons ont été détruits et beaucoup de mulets ont été tués. A McMinnville, Wheeler a pris 60 jours de rations pour toute l'armée de Rosecrans, compris 1500 sacs de café vert et [illegible] café préparé, avec d'autres approvisionnements en proportion. A McMinnville, il a brûlé [illegible] trains de wagons chargés pour Chattanooga, la voie ferrée sur une étendue de 15 milles, et la ligne de Nashville à Chattanooga, sur une étendue de 20 milles au sud de Murfreesboro. Sa perte a été de trois pièces d'artillerie et d'environ 1000 hommes en tués, blessés et prisonniers.

New York, 2 novembre—Une dépêche de Washington au *Times* porte:—Un monsieur qui arrive de Richmond dit que le gouvernement rebelle a fait saisir toutes les bottes et tous les souliers de la ville pour l'armée de Lee qui est pieds nus.

Deux correspondants du *Herald*, MM. Hart et Hendricks, ont été pris hier par les guérillas de Mosby à Arbara.

Le major général Butler commandera le 18e corps d'armée à la place de Butler.

De Chattanooga.

Washington, 2 novembre.—On a reçu aujourd'hui la dépêche suivante au quartier général:

Chattanooga, 29 oct., 11 h. 20 m. P. M.
Au major général H. W. Halleck.

Depuis le combat du soir du 28, l'ennemi ne nous a pas dérangés.

Le général Joe Hooker a fait beaucoup de prisonniers quatre officiers et 103 hommes. Il a pris aussi 1000 carabines Enfield. Sa perte a été de 350 officiers et soldats tués et blessés.

G. H. THOMAS, maj gén.

Concentration de cavalerie rebelle.

Louisville, 2 novembre—Le *Journal* apprend que S. D. Lee, Wheeler, Roddy et Forrest sont dans le voisinage de Decatur, Courtland et Tuscumbia, au sud de la rivière Tennessee, avec des forces combinées de 15,000 hommes de cavalerie, prêtes à opérer sur les lignes de communications du général Grant.

Une partie des éclaireurs de Wheeler ont été capturés dans le comté de Maury, Tennessee, et envoyés à Nashville.

On dit que Forrest a été de nouveau blessé dans le combat qui a eu lieu près de Tuscumbia le 24.

DE CHARLESTON.

Forteresse Monroe, 2 novembre. Le Richmond *Whig* du 31, contient la dépêche suivante:

Charleston, 30 octobre—Le bombardement du fort Sumter a été plus fort aujourd'hui que jamais. Du coucher du soleil mercredi à jeudi soir, on a lancé sur le fort 1250 projectiles avec des mortiers de 15 pouces et des canons Parrott de 300. Notre perte a été de 7 blessés. Ce soir l'ennemi a ouvert le feu de la batterie à mortiers de la pointe Cummings sur l'angle nord-est du fort.

Les batteries engagées étaient celles de Gregg, de Wagner, du Centre, de la pointe Cumming, avec trois monitors. Le bombardement du fort Sumter continue toujours mais le feu est plus faible. Nos batteries tirent lentement et avec précision; l'ennemi ne s'occupe pas d'elles à présent.

Combat près de Chattanooga.

Chattanooga, 29 octobre—Au major-général Halleck: Dans le combat d'hier soir l'ennemi a attaqué la division de Geary, postée à Wauhatchie, de trois côtés, et a rompu son camp sur un point, mais il a été bravement repoussé par une partie de ses forces, le reste étant tenu en réserve. Howard, en allant au secours de Geary, a été attaqué par le flanc, l'ennemi occupant en force deux collines sur la gauche de la route. Il lança immédiatement deux de ses régiments et prit les deux collines à la pointe de la bayonnette, chassant l'ennemi de ses retranchements à travers la ravine Lookout.

GEORGE H. THOMAS, major général.

Knoxville 30 octobre—Nos forces qui avaient occupé London sont revenues du côté Nord de la rivière et occupent les hauteurs qui commandent London.

Nashville 30 octobre—Le lieutenant colonel Salvely du 1er infanterie du Tennessee a attaqué Hawkins et d'autres chefs de guérillas près de Finey factory et les a poursuivis jusqu'à Centreville où Hawkins opéra un [illegible] de résistance à été mis en déroute et poursuivi avec une perte de 20 tués et 66 prisonniers.

Grande conspiration dans l'Ohio.

Cincinnati, 1er novembre — On vient de découvrir un cas extraordinaire de trahison, dans lequel sont impliquées plusieurs personnes de cette ville, de Columbus, de Covington et de Newport. Il s'agit d'une conspiration pour relâcher les prisonniers rebelles au camp Chase et renverser le gouvernement d'Etat. Des agents de la police secrète des Etats Unis ont découvert le complot en se faisant passer pour émissaires de l'armée rebelle. On devait attaquer le camp Chase pour y délivrer les prisonniers rebelles qui sont au nombre de 3500, puis saisir l'arsenal à Columbus, prendre possession du pénitencier, relâcher John Morgan et les autres officiers qui y sont détenus, et de là commencer une campagne rebelle dans l'Ohio.

Le maréchal des Etats Unis a arrêté diverses personnes impliquées dans le complot. On a été informé qu'il existait dans l'Illinois une organisation qui n'attendait que le soulèvement de l'Ohio pour se mettre en action.

Nouvelles du fleuve.

Memphis, 30 octobre.—Les guérillas opèrent librement sur le fleuve. Ils ont tiré sur l'*Emma*, le *City of Perkins*, le *Duigent* et l'*Adriatic* à Bordens's Chute à 50 milles au dessous de la ville. Il y avait 50 ou 60 guérillas à cheval avec deux petites pièces d'artillerie; un homme a été tué et 4 blessés à bord de l'*Adriatic*, deux tués à bord du *Duigent*.

Le coton baisse légèrement, et varie de 50 à 75 cents.

Memphis, 31 octobre.—Le bruit court dans la ville que le général Joe Johnston a remplacé Chalmers par Forrest dans le commandement des forces confédérées dans le Mississipi, et a ordonné à Forrest de chasser les troupes qui seraient dans le Nord de l'Est.

Caire, 1er novembre—Le "Mary E Forsyth", parti hier soir de Memphis, est arrivé.

Huit personnes, y compris une dame, ont été blessées à bord de l'*Adriatic*; les guérillas de Harrison ont tiré sur le "Julia" à 16 milles au dessous de Natchez; deux bœufs ont été tués.

Le 31 un détachement de rebelles, sous Cobb [illegible] 31 milles de Helena, [illegible] un train de wagons et pris quelques mulets. Les fédéraux les poursuivent.

[illegible] Roddy et Forrest.

EXPEDITION FEDERALE DANS LE MISSISSIPPI.

Combat à Iuka.

Le *Chicago Times* publie une correspondance datée de Corinth le 28 octobre, qui rend compte d'une incursion faite dans le Mississippi par 540 hommes du 1er régiment de cavalerie fédérale de l'Alabama, commandé par le colonel Spencer.

Après avoir pénétré jusqu'à Jasper dans l'Alabama, l'expédition revenait, lorsque le 26 Spencer apprit que toute la cavalerie confédérée de la vallée de Tuscumbia se concentrait pour l'intercepter. Il y avait 5000 hommes à Fulton, autant sur la droite, et le bataillon de 250 hommes de Moreland à Vincent Gros Roads. Spencer se dirigea de ce côté et n'y trouva personne. Vers deux deux heures après midi son avant-garde rencontra 3,000 rebelles sous Ferguson. Spencer se méprenant sur la force de l'ennemi rangea ses hommes en bataille et un combat s'engagea.

Il y avait dans le régiment fédéral cent recrues qui saisis de panique s'enfuirent dans les bois, et leur exemple fut bientôt suivi par les autres. Le colonel Spencer et quelques officiers réussirent à rallier 200 hommes sur une colline et de là profitant de la nuit ils gagnèrent Bay Spring puis prenant la route de Jacinto ils se décidèrent à faire halte à 40 milles du champ de bataille. Cent quarante hommes et officiers réussirent d'un autre côté à atteindre Iuka.

Le docteur Stewart, chirurgien du régiment, qui avait été fait prisonnier, arriva le lendemain à Iuka, sous pavillon parlementaire pour chercher des ambulances et des médicaments. Il a dit que les rebelles n'avaient fait que 58 prisonniers, mais que les bois étaient remplis de traînards. On ne trouve que des blessés fédéraux. Ce qui restait de l'expédition est revenu à Corinth neuf jours après le départ.

L'or à New York.

New York, 2 novembre — L'or est calme et sans changement décidé; il a ouvert à 145 3¼, a monté à 146 1/2, et a fermé à 146 1/8. Les cours des sterling sont nominaux.

Elections au Nord.

Des élections ont dû avoir lieu le 3 novembre dans les Etats d'Illinois, New York, Wisconsin, Massachusetts, Missouri et New Jersey.

Nouvelles d'Europe.

Arrivée du steamship Hecla—Offre de la Turquie d'acheter les béliers de Laird—La France et l'emprunt Mexicain.

New York, 1er novembre.—Le steamship *Hecla*, parti de Liverpool le 20 et de Queenstown le 21, est arrivé ce matin. Il n'apporte que peu de nouvelles.

Le *Herald* du Levant confirme la nouvelle que la Porte a offert d'acheter les béliers de la Mersey et qu'elle offre £130,000 pour chacun.

M. Mason, le commissaire du Sud, était encore en Angleterre, l'hôte de W. S Lindsay à Londres.

La France refuse de garantir l'emprunt mexicain et des difficultés ont surgi à cet égard entre Maximilien et le gouvernement français.

Des nouvelles officielles du Japon disent que dans l'attaque de Kugozena, les Anglais ont perdu 11 tués et 39 blessés. Les capitaines Gos lin et Wilmot ont été tués.

AUTRES NOUVELLES D'EUROPE DE 4 JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du steamship China—Capture du steamer Sir Robert Peel—La question mexicaine—La saisie des béliers—Probabilité d'une rupture diplomatique entre la Russie et les puissances occidentales—La cause du Sud regardée avec plus de faveur.

Cap Race, 1er novembre—Le steamer *China*, parti de Liverpool le 24 et de Queenstown le 25, a passé samedi soir avec des nouvelles de 4 jours plus récentes.—Coton animé—1/2 à 3/4 de hausse; consolidés 93 à 93 1/8.

Le London *Herald* dit que la capture du steamer *Sir Robert Peel* à l'embouchure du Rio Grande par les Fédéraux, a éveillé l'attention. On allègue qu'il n'y avait pas la moindre raison pour saisir ce navire.

Une lettre de Paris au *Daily News* de Londres pense que la presse semi officielle de Paris recevra l'ordre de dire, que si le peuple mexicain désire simplement l'annexation du pays à la France.

Le London *Times* publie une lettre du correspondant très connu sous le nom de *Mysterious*, qui commente et montre l'importance de la saisie des béliers de la Mersey, et qui exprime la croyance que le public soutiendra le gouvernement dans sa résolution de faire échouer cette fraude.

M. Laird a parlé à Birkenhead et a défendu la conduite qu'il a tenue dans l'affaire de l'*Alabama* et......

L'Empereur Napoléon a reçu et félicité la députation mexicaine sur son succès.

Les avis de St. Pétersbourg disent que la pensée générale est qu'il y aura une rupture diplomatique entre la Russie et les puissances occidentales avant la fin de l'année.

Le *Times*, dans un article éditorial, expose la position des affaires comme menaçante partout dans le monde, et presse l'Angleterre de ne pas laisser échapper les occasions d'user de son arbitrage et de sa médiation pour maintenir la paix.

Le *Army and Navy Gazette* considère la cause du Sud comme donnant plus d'espoir maintenant que jamais depuis un certain temps, et pense que si une semblable apathie de la part des Fédéraux marque la fin de l'année sans aucun succès ultérieur, il y aura beaucoup de chance pour que le Sud obtienne un armistice, et que cet armistice conduira à un règlement qui terminera les difficultés actuelles.

Revenu intérieur des Etats-Unis.—Nous appelons l'attention des parties intéressées sur une annonce importante qui est publiée dans l'*Abeille*, M. George S. Denison collecteur du revenu intérieur des Etats-Unis. Il s'agit du paiement des licences dans une partie désignée de la ville.

H. C. Rouyer—M. C. Rouyer, directeur de la fabrique d'orfèvrerie et de couverts en alfénide, No 135, rue de Chartres, publie dans l'*Abeille* une annonce sur laquelle nous appelons l'attention de tous ceux qui ont à vendre de l'or ou de l'argent. Les couverts en alfénide qui sortent des ateliers de M. Rouyer sont admirables d'éclat et se conservent dans toute leur pureté primitive. Ils sont d'ailleurs pleinement garantis. Quant aux lunettes, aux pince-nez et aux verres, qui composent en partie l'assortiment du No 135, rue de Chartres, ils proviennent des premières maisons d'Europe. Nous ajouterons que M. Rouyer vend à bon marché, ce qui, dans les circonstances actuelles, n'est pas une mince recommandation.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE—David Walker et Urain Jessy, nègre, employé à bord du bateau à vapeur *Kepper*, ont été condamnés à six mois de prison pour vol de sucre et de provisions.

Dennis Lynch et Thomas Ford, soldats du 2e régiment de cavalerie de la Louisiane, ont été condamnés, pour vol dans un magasin, à six mois de détention sur l'Ile aux Vaisseaux.

Peter Baker, soldat du 97e de l'Illinois, a été envoyé à l'Ile aux Vaisseaux pour un an. Il s'était approprié un cheval.

Henry Brinkmeir, déclaré coupable de commerce illégal au préjudice du gouvernement, a été condamné à deux cents piastres d'amende ou deux mois de prison.

Wm Foster qui avait quitté la ville comme ennemi enregistré et y est revenu, a proposé de prendre le serment d'allégeance. Il devra en outre, avant d'être relâché, donner un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa bonne conduite.

John Coleman qui déclare être venu de Perlington et s'être enfui de la Confédération pour échapper à la conscription, a été retenu en attendant un nouvel interrogatoire. Il ne avoir été au service des Etats Confédérés.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT— Un défunt avait laissé deux testaments. Le premier portait la date du juillet 1857 et déclarait que ce défunt ne s'était jamais marié, qu'il avait eu un fils âgé de trois ans et qu'il avait acheté la négresse Théotis avec l'engagement de l'émanciper. Il instituait pour seul héritier son fils naturel.

Le second testament, daté du mois d'avril 1862, révoque tous ceux qui l'avaient précédé. Il y nomme un exécuteur et lui enjoint d'émanciper Théotis à laquelle il lègue trois cents piastres—La succession représente une valeur de trois mille piastres— Le fils étant intervenu, le tribunal a décidé que Théotis est libre par le mariage apparent, mais que le fils ne peut pas hériter. La femme est la seule personne qui puisse hériter sous l'empire de l'article 913.

MORT SUBITE—M. Arthur Casseaux, demeurant au No 44 de la rue St Philippe, est tombé mort, hier au soir, vers six heures, dans le café de l'angle des rues St Philippe et Chartres.

SECONDE COUR DE DISTRICT—*Juge Whitaker*.—La décision suivante a été rendue par cette cour dans l'affaire de la succession de S. F. Slatter.

Un ordre a été lancé dans cette affaire sur une requête présentée par les créanciers pour que les exécuteurs fournissent dans les trente jours caution pour l'administration de la succession ou, à défaut de ce faire ils fussent destitués de leur mandat. Les exécuteurs demandent un nouveau jugement sous divers prétextes, mais spécialement parce qu'ils ont été empêchés d'exécuter leur mandat par force majeure (*vis major*) et ne sont pas protégés par la cour. Les raisons données impliquent des sujets d'une grande importance. Dans le cours de l'enquête quelques documents enregistrés de ces procédures—bien qu'ils n'aient pas été offerts dans le jugement sur la requête—ont été présentés à l'attention de la cour. Voici le texte de ces documents.

Bureau du chef quartier maître du Département du Golfe,
Nouvelle Orléans 4 avril 1863.

A Ed. Barnett, exécuteur de la succession de S F Slatter.

Monsieur—Veuillez me rendre vos comptes de la propriété du City Hotel, des baux, billets et argent reçus pour loyers et autrement pour ladite succession, et de divers locataires, conformément à l'ordre No 82. Une prompte réponse obligera votre respectueux,

JOHN W. McCLURE, capitaine A Q. M.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1863.

Capitaine McClure: Monsieur, — Votre note du 4 courant m'a été remise mercredi, et en réponse j'ai l'honneur de vous dire que j'ai rempli les fonctions d'exécuteur testamentaire de la succession de feu S. F. Slatter, en vertu d'une nomination faite par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, et que comme tel je ne suis ni l'agent ni le représentant des héritiers de ce testateur, mais que je suis avec mon co-exécuteur M. Terry, le mandataire de la loi et officier de cette Cour, à laquelle seule je dois des comptes. L'ordre No 82, auquel vous me référez, ne s'applique pas à moi, à ce que me dit mon conseil. Je suis prêt à obéir à tout ordre militaire, mais le No 82 s'applique aux agents des personnes déclarées. Je n'occupe pas cette position.

Je suis très respectueusement,
EDWARD BARNETT,
Exécuteur testamentaire de la succession de S. F. Slatter.

Bureau du chef quartier maître.
7 avril 1863.

Monsieur—Je demande que vous vous conformiez à ma requête en faisant un rapport complet de tous les fonds, intérêts et propriétés de la succession Slatter. La "loi militaire" ne reconnaît pas les exécuteurs de la loi civile.

JOHN W. McCLURE, capt. A. Q. M.

Les exécuteurs furent conséquemment forcés de livrer les propriétés. Les commentaires sont ici inutiles. Passant sous silence les actes de violence militaire, considérant que toute conduite du genre de celle dont on se plaint n'est point autorisée par les lois des Etats-Unis ou par celles de la Louisiane, considérant qu'elle renverse des droits respectés jusqu'à ce jour parmi les nations civilisées—les droits des veuves, des mineurs et des orphelins—la Cour ne saurait la sanctionner, le gouvernement ne la sanctionne pas. Nous ne vivons pas sous le gouvernement militaire qu'on suppose ni sous un despotisme; la présence du drapeau américain nous dit que nous sommes régis par la loi qui a été renversée par la rébellion et que l'autorité nationale s'efforce de nous rendre. Les Cours y contribuent en tant qu'elles le peuvent; l'autorité militaire, autre bras du même gouvernement, cherche à remplir le même devoir *dans les limites qui lui sont prescrites*.

Le Président, en vertu des pouvoirs dont il est revêtu et comme magistrat civil et comme commandant en chef, a désigné un gouverneur pour cet Etat et l'a autorisé à organiser les cours qui avaient déjà existé ici. Ces cours, une fois organisées, ont les mêmes pouvoirs qu'auparavant. Une fois organisées en vertu de l'autorité que le peuple a confiée au Président, celui ci ne peut rien dans les questions qui sont de leur ressort; les pouvoirs judiciaires en Louisiane seraient autrement une solennelle plaisanterie. On dira peut être que ces cours ne sauraient pas elles-mêmes opposer la force à la force dans le cas de ce genre. Admettons cela; admettons que les officiers soient interrompus dans l'accomplissement de leurs devoirs, que serait ce? des actes de violence, semblables à celui qui vient d'être commis, mais la cour ne serait point détruite pour cela, elle aurait encore ses pouvoirs.

Les propriétés que le tribunal avait confiées aux exécuteurs leur ont été arrachées par une force à laquelle ils ne pouvaient résister; il en est maintenant question dans les dossiers d'une cour qui n'a sur elles aucune juridiction quelconque. Les exécuteurs ont bien fait de protester, ils ont bien fait de réclamer la protection de la cour dont ils sont les officiers.

La loi ordonne que quand les biens restent en la possession des exécuteurs pendant un certain laps de temps sans que la succession soit réglée, les exécuteurs soient requis de fournir caution. Le tribunal a donné l'ordre.

La même loi déclare qu'ils devront administrer les biens appartenant à la succession. Lors qu'une administration est violemment interrompue comme celle ci l'a été, la loi n'a plus son cours. Les exécuteurs démontrent au tribunal que les propriétés qu'il leur avait confiées leur ont été violemment et illégalement enlevées.

La cour ordonne une nouvelle audition de cause en tant qu'il s'agit du cautionnement à fournir par les exécuteurs.

MORTALITÉ—Le bureau de Santé annonce, dans son rapport officiel publié hier matin, qu'il y a eu 157 décès dans les limites de la Nouvelle Orléans, dans la semaine expirée le 8 du courant.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont—la diarrhée chronique, 30, les affections pulmonaires, 10, la diphtérie, 8; la dyssenterie, 7.

Nationalité—France, 2, Angleterre, 3, Allemagne, 5, Irlande, 9, Etats Unis, 54; non déclarés, 84.

Il est mort 107 blancs, 37 nègres et 13 mulâtres.

EDITION D'HIER SOIR.

CAPTURE D'UN STEAMER FEDERAL

Le *Richmond Dispatch* du 26 dit:

Une compagnie de *partisan rangers*, sous les ordres du major Edgard Burrough a attaqué, le 16, le steamer *J. B. White*, sur l'Albemarle, à Chesapeake Creek, a capturé ce steamer et l'a brûlé avec une machine à draguer et deux allèges qu'il avait à la remorque.

Le *J. B White* est le même navire qui fut expédié, l'année passée, de Norfolk au fort Monroe. Il se dirigeait vers les Great Shoals et allait près de là, à un endroit connu sous le nom de Bethel Bar. Les hommes d'équipage et les passagers ont été débarqués dans un marais du voisinage et mis sous parole. Le major Barrough a attaqué aussi le steamer de la malle *Fawn* sur la côte, et puis il fut exposé à un feu terrible de *Fawn* et il échappa.

LETTRE DU GEN. LESLIE COMBS.

Position des unionistes du Kentucky.

La lettre suivante a été adressée à un citoyen distingué de Boston, qui en a autorisé la publication dans le *Courier* de cette ville.

Francfort, 23 octobre 1863

Mon cher monsieur, je viens de recevoir du gouverneur Hunt une lettre qui me presse d'aller à New York et de voir votre cité. [illegible] démocrates de la paix. Les deux partis ont [illegible] l'Ohio, bien qu'ils fussent courir des [illegible] opposés. Pour sauver l'Union, les hommes vrais de tous les partis devaient s'unir contre les deux extrêmes et se placer immédiatement sur le roc de la Constitution faite par nos pères. Il ne s'agit pas de promulguer des doctrines abstraites ou religieuses en politique, comme on a essayé de le faire au Kansas, au Missouri et dans le Massachusetts.

Nous avons à réduire une terrible rébellion et nous y parviendrons jamais si, comme les vieux Juifs, nous nous querellons et combattons entre nous, pendant que l'ennemi assiège le capitole et fait toutes ses canons à nos portes.

Le Nord n'a pas vu cette guerre comme nous. Les voleurs rebelles ont pris nos gens, enlevé nos chevaux et nos bêtes à cornes, pillé nos banques, pendant que ceux qui étaient venus avec le but ostensible de nous protéger ont, souvent, usurpé nos droits et nos propriétés, sous le prétexte de défendre les droits de l'humanité, suivant le programme de Jim Lane-Jenison. Nous n'avons, cependant, jamais faibli dans notre amour pour l'Union. Nos enfants ont combattu partout et aucun d'eux n'a combattu avec Carl Shurtz et sa bande de hurleurs abolitionnistes l'ont fait à Chancellorsville.

Nos troupes sont du parti des whigs de Clay ou des démocrates de Jackson—pas d'abolitionistes parmi elles.

Le grand meneur (C M. Clay) de cette petite escouade dans le Kentucky, a refusé de tirer son épée comme major général, mais il a fait tout l'objet légitime de la guerre ne fut modifié et c'est ce qu'il fait pour convenir à ses doctrines particulières.

Je regrette de ne pouvoir me rendre à New York, comme j'y suis invité, mais mes devoirs publics et des besoins privés m'en empêchent.

Veuillez faire mes amitiés au gouverneur Hunt, et croyez moi votre tout dévoué.

LESLIE COMBS.

UNE LEGION D'HONNEUR EN PERSPECTIVE.

Nous lisons les lignes suivantes dans une correspondance adressée de Chattanooga au *Memphis Appeal* qui se publie maintenant à Atlanta:

Nous avons les meilleures troupes du monde, intelligentes, braves, audacieuses et disciplinées. Le devoir est pour elle un mot d'ordre, mais la gloire est une étoile qui les guide. Parmi nos hommes, il y en a des milliers dont les exploits sur les champs de bataille, s'ils étaient connus, leur donnerait une place dans les annales des héros. En l'état, leurs noms iront à la postérité sans célébrité et sans hommages.

Depuis le commencement de la guerre nos plus habiles généraux ont poussé à encourager et à récompenser de tels hommes et ils ont suggéré l'idée de la formation d'une Légion d'honneur dans la croyance que cette innovation servira grandement au but désiré.

En d'autres termes, il s'agirait de transférer dans un corps séparé qui serait connu sous le nom de "Légion d'honneur" les deux ou trois ou quatre ou cinq braves de chaque compagnie qui se seront distingués dans un engagement. Ils formeraient d'abord un régiment, ensuite une brigade. Le désir de participer à l'honneur d'être attaché à un tel commandement multiplierait le nombre des braves. On en ferait bientôt une division puis un corps, et le pays les regarderait comme ces hommes de la "Vieille garde de Napoléon" qui avaient gagné le titre, *d'enfants terribles de l'armée* et n'avaient jamais reculé ou subi une défaite.

Une telle organisation s'adresserait à l'honneur des soldats, car leur postérité s'en ferait un titre de gloire et d'orgueil, surtout si après la guerre le gouvernement reconnaissait la valeur de chaque membre individuellement, par une médaille d'or pour perpétuer le souvenir de sa valeur.

C'est là un riche thème auquel je ne fais que toucher, et pourtant je suis sûr qu'un commandement organisé de cette manière, comprenant seulement les plus braves soldats, serait un des tributs les plus éclatants qu'on pût offrir à la noblesse réelle de nos armées.

Dans l'armée du Cumberland, naguère l'armée de Kentucky, il y a une brigade de cavalerie composée de soldats qui se sont distingués dans l'infanterie et qui ont été ainsi promus à des positions qui avaient été déshonorées par les premiers occupants. Le résultat aujourd'hui est que le général tiendra à une des meilleures brigades des deux armées belligérantes pour le combat, et sa présence a presque toujours déterminé un échec pour notre cavalerie. Il ne serait pas difficile d'organiser ainsi un corps choisi dans l'armée du Sud, car il ne manque pas de gens dans notre cavalerie qui ont perdu leurs chevaux pour avoir leur part et nous y assister. Ne serait il pas juste qu'on les privât de leurs chevaux pour le confier à d'autres hommes qui les traiteraient mieux et sauraient s'en servir avec plus de gloire pour eux et plus d'utilité pour le pays.

SEVERITE DU CHATTANOOGA REBEL A L'EGARD DE BRAGG.

Ce journal, publié maintenant à Atlanta, dit que le président Davis a parlé, dans son discours de sérénade, des traits d'envie et de malice décochés contre le général Bragg, que, par contre, il élève au rang de "commandant militaire de premier ordre." Nous ne nous opposons pas à la libre expression des opinions en tout temps, ajoute le *Chattanooga Rebel*, et nous ne sommes nullement disposé à quereller un homme de ce qu'il ne voit pas les choses du même œil que nous; mais là s'arrête la licence. M. Davis a le droit de *puffer* de son mieux le général Bragg, mais il n'a aucun droit de stigmatiser ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. En se livrant à des invectives contre des milliers de citoyens patriotes dont les foyers, les fortunes et les familles ont été, en commun avec tout le pays, sacrifiés aux méprises *lunatiques* de cet homme, le président se rend coupable d'une insulte gratuite qui irrite et ne convertit pas.

—On écrit de Cincinnati, 29 octobre, qu'un nouvel accident est arrivé avant-hier sur la ligne du chemin de fer du Kentucky central. Cinq wagons contenant une partie du 2e d'artillerie de l'Ohio, ont déraillé à 27 milles environ de Cincinnati. Un homme a été tué et 18 gravement blessés. L'accident est attribué à la rupture d'un rail.

EXPERIENCES A CHARLESTON—Nous lisons dans un journal de New York:

D'après une lettre de Charleston publiée par l'American de Baltimore, les Rebelles n'auraient pas renoncé à faire sauter la frégate Ironsides au moyen de leurs machines infernales, et ils seraient en train d'organiser à cet effet trois petits steamers. Deux expériences ont déjà été faites, dit-on, dans le port de Charleston, mais elles n'ont été rien moins que satisfaisantes. Le premier petit navire sauta avec les cinq hommes de l'équipage; dans le second, huit matelots et cinq [illegible] ont été tués.

LA PRESSE MINISTERIELLE ANGLAISE ET LE MEXIQUE.

Nous remarquons le passage suivant dans un article publié par le *London Post*, journal du gouvernement, à propos du Mexique:

La vérité est qu'en dépit de toute opposition, intérieure ou extérieure, tout a répondu aux désirs et aux intentions de l'Empereur. Le dernier gouvernement du Mexique a été complètement et, selon toute apparence, pour toujours anéanti. Et autant que les circonstances ont permis de consulter le peuple, il a salué avec satisfaction l'établissement de la monarchie sous les auspices de la France. Déjà plusieurs puissances européennes ont manifesté leur intention de reconnaître le nouveau gouvernement; un prince de haut lignage a consenti à en être le chef. Même en interrogeant l'avenir, les circonstances conspirent en faveur du projet que Napoléon III a si fort à cœur.

La division qui s'est opérée entre les Etats de l'Union américaine a empêché l'une ou l'autre section ou les deux sections d'organiser une opposition contre l'établissement de l'Empire mexicain. Il serait facile à l'empereur, si cela lui convenait, et que les circonstances le rendissent nécessaire, de reconnaître l'indépendance du Sud et par une alliance avec le Sud, de garantir le Mexique contre tout danger d'invasion fédérale. Mais la division entre le Nord et le Sud suffira pour assurer la nouvelle monarchie contre toute agression. Quels que soient, en conséquence, les délais qui puissent précéder le complet établissement de l'empire proposé, nous pensons qu'éventuellement et dans un temps rapproché, l'Amérique et l'Europe auront la satisfaction de voir le Mexique administré par un gouvernement responsable et respectable.

LES 200 CANONNIERES RUSSES.

Nous avons annoncé que l'amirauté russe faisait exécuter 200 canonnières cuirassées d'un nouveau modèle, spécialement destinées à la défense de Cronstadt.

Nous apprenons que, pour arriver le plus promptement à posséder ces navires de guerre, on a réparti leur construction entre les six établissements suivants:

Les chantiers d'Ochta, situés sur la rive droite de la Neva à Saint-Pétersbourg, en exécutent 35; ceux de la Nouvelle-Amirauté en construisent 20; ceux de l'île des Galères, située au débouché de la Neva, dans le golfe de Finlande, en font 40.

Les chantiers de Cronstadt en exécutent 60; les chantiers d'Abo en construisent 25, et ceux de Bjornbord 20. Ces deux derniers port sont situés en Finlande sur le golfe de Bothnie.

Nous avons dit que chacune de ces canonnières serait armée d'une bouche à feu d'un très fort calibre placée au centre et sur le pont du bâtiment.

L'amirauté a mis au concours la question d'un appareil cuirassé spécialement destiné à protéger la pièce, et un lieutenant de vaisseau de la marine russe vient d'inventer et de faire adopter un système qu'à Cronstadt on regarde comme très supérieur à ce qui a été fait en Amérique et en Angleterre. *La France.*

L'acceptation de l'Archiduc.

On lit dans l'*Opinion nationale*:

Le journal la *France* publie aujourd'hui un article, où il donne une approbation complète aux conclusions de la brochure de M Ad. de Belleyme, *la France et le Mexique*. Or, l'honorable député au corps législatif pense, qu'à aucun prix, le gouvernement français ne doit garantir la couronne du Mexique à l'archiduc Maximilien.

Nous prenons acte de l'assentiment donné à cette opinion, qui fut toujours la nôtre, par un journal qui s'est montré, entre tous, favorable à l'intervention. Il ne s'agit plus, dit-il, que de l'*action isolée* de la France au Mexique on propose de substituer l'*action commune* de l'Europe.

Les merveilles accomplies par l'action commune en Pologne, la fidèle appui que l'Espagne et l'Angleterre nous ont prêté à la Soledad, doivent en effet nous encourager à marcher dans cette voie.

Nous persistons à croire que l'archiduc Maximilien, qui paraît avoir en partage autant de sagesse, que l'archiduchesse Charlotte a de grâce et de beauté ne quittera pas Miramar.

LA SAISIE DES BELIERS—On écrit de Londres au Moniteur:

"Le gouvernement britannique a, dit-on, acquis des preuves nouvelles que les deux béliers à vapeur construits à Birkenhead par M. Laird étaient destinés au service des confédérés. Ce serait après ce surcroît d'informations que les deux formidables navires ont été saisis, et le cabinet semble penser qu'il obtiendra facilement par cette information où se basent sur les clauses du "Foreign Enlistment Act."

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNÉTABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

Par Emmanuel Gonzalès.

I.

LE NAIN ET LA NAINE.

Le 15 septembre de l'an de grâce 1523 vers cinq heures du matin, une troupe de trois cents paysans tous armés de bâtons longs et noueux, se trouvaient rassemblés sur le chemin qui conduit d'Aurillac à Mauriac.

A voir les figures rasées, les cheveux incultes et les visages brûlés par le soleil dont cette bande offrait une collection trop complète, le plus intrépide voyageur eût rebroussé chemin; néanmoins, en y regardant de plus près, il eût été facile d'y distinguer au visage des hommes qui avaient pris part de leurs chevaux, quelques piqueurs dont les galons d'argent étincelaient aux premiers rayons du soleil levant.

En effet, ce 15 septembre 1523, le soleil s'était exactement levé à cinq heures trente-sept minutes.

La présence de ces piqueurs devait donc faire supposer que tous ces hommes d'un aspect si terrible n'étaient autre que de braves et honnêtes rabatteurs, attendant le signal du départ.

L'hypothèse était d'autant plus juste, que rendez vous avait été pris depuis trois jours par les seigneurs du pays pour chasser les loups, qui, quoiqu'on ne fût pas encore en automne, commençaient déjà à désoler la campagne.

Une fois la nuit venue, ils quittaient leur repaire dans les vastes bois qui leur servaient d'abri pendant le jour, et se répandaient en maraudeurs dans la plaine, quelques une pénétraient jusqu'au cœur des hameaux les plus rapprochés de la lisière des forêts, et s'embusquaient au coin des carrefours pour guetter les paysans attardés. D'autres, plus hardis, escaladaient les clôtures, rongeaient les portes des cabanes, étranglaient les chiens et dévastaient les bergeries et les étables.

Or, ces rôdeurs de nuit inspiraient une telle terreur dans toute la province, que les paysans requis pour la battue étaient accourus avec un empressement que, de mémoire d'homme, ils n'avaient encore manifesté pour aucune des nombreuses corvées dont, à cette époque, on était fort prodigue à leur égard.

L'endroit que les veneurs avaient choisi pour point de réunion s'appelait: La *Loge aux Loups*.

C'était un ravin profond, inaccessible, dont l'orifice était traîtreusement masqué par une forêt de ronces et de broussailles.

D'après la tradition populaire, ce gouffre avait servi de repaire à toute une nichée de loups-garous sur le compte desquels on racontait mille histoires merveilleuses et terribles. Si bien que, de tout le pays, on n'aurait pas trouvé un seul paysan qui, pour un écu d'or, consentît à passer seul pendant la nuit devant la Loge aux Loups.

En face du ravin, de l'autre côté de la route, serpentait un ruisseau, gracieusement bordé de saules et de joncs qui formaient un rideau de verdure, tandis qu'à leurs pieds s'étendait un tapis de mousses et d'herbes émaillées de petites fleurs des champs.

Ce frais ombrage, souriant comme une oasis au milieu d'une plaine immense, et si voisin de cet antre sombre et isolé, pouvait bien exciter la défiance de paysans que l'ignorance barbare et les crédules superstitions troublaient encore l'esprit.

Pour eux, ce délicieux abri n'était qu'un piège, qu'un appât trompeur offert au voyageur imprudent. Malheur à celui qui cherchait un instant de repos sous la verte chevelure des saules! Malheur à celui qui se laissait bercer au murmure monotone de la sauterelle, aux vagues murmures qui s'élevaient des roseaux, à ce concert de murmure bizarre, doux et voilé comme une mélodie lointaine! Malheur à lui! il s'endormait bientôt pour ne plus se réveiller, car les hôtes mystérieux du ravin se glissaient doucement près de lui, l'enveloppaient de leur noire phalange, et ses cris de détresse se confondaient avec leurs hurlements sinistres.

Mais aujourd'hui, comme le soleil dore déjà de ses rayons le faîte des grands arbres, comme les paysans sont aussi nombreux que les spartiates des Thermopyles, et qu'ils sont armés chacun d'un épieu qui, pour ne pas être en bois vert, n'en frappe pas moins sec, ils se sont résolûment étendus sur le bord du ruisseau en attendant l'arrivée des chasseurs.

Ils jouissaient depuis un quart d'heure de cette douce quiétude de l'homme qui, se reposant dans sa force, peut affronter le péril sans trembler, lorsqu'un des chevaux qui tenait le milieu de la route faisait trembler tout à coup les oreilles, et se mit à pousser un hennissement prolongé.

Les paysans se levèrent en tumulte et tous les regards se tournèrent involontairement du côté du ravin.

En même temps, le piqueur s'était soulevé sur ses étriers et se faisant une visière de la main, il interrogeait la plaine d'un œil attentif.

—Alerte! vous autres, s'écria-t-il, voilà toute la chasse qui arrive!

En effet, une vingtaine de jeunes gentilshommes apparurent bientôt à l'angle de la route. Ils étaient pour la plupart vêtus de pourpoints de buffle, chaussés de longues bottes de cuir fauve, et portaient en bandoulière un cor de chasse à la ceinture un coutelas à lame évidée tranchant des deux côtés.

Derrière eux chevauchaient des valets portant des arquebuses et des vivres, puis, plus loin, venaient les piqueurs, sonnant du cor, et les gens de la vénerie qui tenaient en laisse des chiens dont ils avaient peine à contenir l'impatience ardeur.

Les gentilshommes, voyant que les rabatteurs étaient à leur poste, partirent au galop dans la direction de la forêt.

Les paysans s'élancèrent à leur suite au pas de course, en agitant leurs bâtons et en poussant des cris de joie sauvage que ne pouvaient couvrir ni l'éclat des fanfares, ni les abois des chiens.

Et tout ce flot tumultueux s'abîma dans l'épaisseur du bois, et il disparut comme une vision.

Mais dès que la dernière clameur se fut éteinte, et que la plaine fut redevenue déserte et silencieuse, le feuillage poudreux du ravin s'agitait doucement, les broussailles frémirent comme secouées par le passage furtif d'un lézard ou d'une vipère; puis, à travers les ronces qui s'écartèrent, apparurent deux têtes qui n'avaient rien d'humain.

Toutes deux, plus pâles que la peur, dardèrent sur la forêt leurs prunelles, qui semblaient étinceler comme des tisons dans l'ombre, et restèrent immobiles. Puis ces deux êtres extraordinaires sortirent en rampant du ravin, s'y replongèrent au moindre bruit.

C'étaient deux nains dont l'aspect grêle et chétif n'avait rien de fort gracieux, le frère et la sœur, deux jumeaux. Leurs traits grotesques et mal ébauchés se gonflaient et se déformaient sous l'empreinte de la terreur et de la fatigue. Les pieds nus et poudreux, les cheveux perlés de sueur, effarés, haletants, essoufflés, la figure haletante, ils semblaient se cacher du soleil comme des gnomes éblouis de cette grande lumière et honteux de leurs vêtements déchirés; leur taille n'était guère au-dessus de celle d'un enfant de dix ans, quoiqu'ils en eussent dix-huit environ, mais leur difformité inspirait plutôt la pitié que le dégoût.

La naine, courte et grosse comme une boule, avait une tête énorme, tout à fait disproportionnée avec le reste de son corps, et elle balayait la terre de ses longs cheveux blonds. Il était impossible de regarder son nez plat, ses lèvres saillantes et l'émail de ses yeux éclatant de blancheur, mais diapré et veiné de teintes de feu, sans avoir envie de sourire; ses joues et ses épaules suintaient le rouge dont elles étaient couvertes, à la mode du temps, et ce rouge grossier bariolait de si bizarres rayures sa peau brune et bistrée, que la pauvre créature ressemblait moins à un être humain qu'à une bête curieuse et inconnue. Une courte jupe cachait mal ses jambes lourdes, et ses mains sortaient à peine des longues manches de grosse toile rayée blanc et jaune qu'avaient adoptées les bohémiennes. Cependant, toute sa petite personne pétillait d'un certain air de coquetterie prétentieuse qui prouvait combien peu elle avait le sentiment de sa difformité. Si souvent elle riait pour montrer la blancheur de ses dents, elle riait bien souvent aussi sans savoir pourquoi. Rien ne pouvait égaler la mobilité des muscles de son visage, si ce n'était celle de son esprit, qui n'était pas moins surprenante. Passant brusquement, sans transition aucune, de la plus profonde tristesse à la plus forte gaîté, elle riait avant d'avoir essuyé ses larmes, et pleurait avec le sourire aux lèvres. On pouvait la comparer à ces bourrasques d'avril, trempées de pluie et dorées de soleil.

Son compagnon était doué d'une laideur plus intéressante. Son visage, moins bouffi et plus allongé, gardait une pâleur qui agrandissait d'un cercle bleuâtre ses yeux bleus à l'expression maladive et mélancolique; son nez bossué et bridé aux ailes, ses larges oreilles qui supportaient des pendants d'une lourdeur incommode, ses mains longues, effilées et même décharnées, son torse maigre et ses jambes minces comme des épées, attiraient une attention plus sérieuse et mêlée de pitié. Les cheveux crépus et laineux du nain étaient coupés en plusieurs endroits; ils formaient des croissants aux côtés, un rond au milieu et comme un cœur au dessus du front.

Par un singulier contraste, autant sa sœur était vive, impressionnable et turbulente, autant il était calme, sobre de gestes et réfléchi. Aucune sensation ne se reflétait sur son masque impassible et muet. Si, par hasard, il riait, ce n'était qu'en dedans. Quoique fort jeune, il déployait déjà l'importante gravité d'un fou en titre d'office. Quant au costume, il n'était pas mieux partagé que sa sœur; il portait sur sa souquenille de toile une méchante couverture de cheval en guise de manteau, et sons on haillon de laine qui l'enveloppait des pieds à la tête, il grelottait comme un fiévreux, tandis que la naine marmottait un oremus de sa voix de crécelle.

(A continuer.)

Décédée, hier au soir, à 11 heures, MME VVE MARGUERITE KAPP, âgée de 80 ans, née à New York. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 9 heures et demie. Le convoi partira de la rue Clouet, No 8, Trois me District, pour se rendre au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique. L'enterrement aura lieu à la Terre aux Bœufs, paroisse St Bernard.

Décédée, hier soir, à 6 heures et demie, dame ALIDA PESSOU, née Prieur. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures et demie précise. Le convoi partira de la rue des Bons Enfants, entre les rues Columbus et Kerlerec.

De la part de son époux.

Décédée, hier soir, à 10 heures, à l'âge de 111 ans, dame *Cécile LUSAISE*. Sa famille et ses connaissances sont priées d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le corps est exposé rue de l'Esplanade, entre Amour et Craps, No 153.

SERVICE FUNEBRE

Un service funèbre sera célébré JEUDI PROCHAIN, 12 du courant, à 7 heures moins un quart, à l'Eglise Notre Dame, rue Jackson entre Constance et Laurel, pour le repos de l'âme de CYPRIEN DANOS, natif des Hautes Pyrénées (France), mort à Vera Cruz le 14 juin dernier. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont priés d'assister à ce service sans autre invitation.

De la part de LOUIS DANOS. 11 nov—2t

ATTENTION.

Attention! —50 balles coton seront vendues par W. P. Vincent aujourd'hui à 10 heures précises au No 63 rue Douane, jeudi 12 courant. L'attention des spéculateurs est appelée à cette vente.

M. R. T. Montgomery, encanteur, vend aujourd'hui, jeudi, 12 du courant, à 1 heure, au No 93 de la rue du Camp, 182 balles de coton. Les échantillons seront à la vente. A 3 heures, au No 18, 1er District, même jambons, sacs de farine, jambons, épaules, boublon &c.

M. T. Keelar & Son vendront ce matin à onze heures, à leur magasin d'encan, au No 73, rue du Camp, jambons, des épaules, du bacon, &c.

M. F. F. Trinchard, encanteur, vend cette heure, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier No 43.

M. R. Scott, encanteur, vend du champagne, du whisky, de l'eau-de-vie, du vin rouge et des groceries, aujourd'hui, à 10 heures à son magasin, au No 54 rue des Magasins.

Le célèbre tonique pour l'acclimatement. L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER a été introduit, on a remarqué l'effet merveilleux de cette célèbre préparation, une des meilleures qui soient dans l'armée, on en a tellement reconnu la supériorité sur tous les médicaments employés, qu'on la considère comme un spécifique. A vendre chez J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21, [illegible] J. MORGAN, HALL & Co, [illegible] G. THEURER, J. N. MORRISON & Co, [illegible] JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9, JOSEPH MAILLOT, rue Constance, No 12, SCOVILLE & MEAD, rue de Chartres, No 111, THOMPSON & BARNES, [illegible]

Revenu intérieur des Etats-Unis.

BUREAU DU PERCEPTEUR,— DISTRICT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nile-Orléans, 9 octobre 1863.

LICENCES,—AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les personnes intéressées sont prévenues que cette partie de la "Liste Annuelle" comprenant la partie de la ville de la Nouvelle Orléans comprise entre la côté sud de Felicity Road, la ligne supérieure de la ville, le fleuve et les derrières de la ville, et la partie comprise entre le côté nord de la rue St-Louis, la ligne inférieure de la ville, le fleuve et le lac Pontchartrain, a été reçue de l'Assesseur des Etats Unis; que les taxes de licences pour ladite division seront dues et devront être payées à ce bureau le 19 du courant, et dans les quatre jours qui suivront, conformément à la loi de revenu des Etats Unis. Quiconque négligera de payer sa taxe dans le temps spécifié, sera condamné à payer 10 pour cent de plus sur le montant. La loi punit sévèrement quiconque fait un commerce sans prendre la licence que ce commerce exige. L'amende sera toujours rigoureusement infligée.

Le Bureau est ouvert de huit heures du matin à trois heures et demie de l'après-midi.

GEORGE S. DENISON, Percepteur.

12 nov—1m 26

L'ACTE de société de la maison ABAT, GENERES & Cie étant expiré depuis le 31 octobre dernier, M Charles Baquié s'est retiré à cette date. Les affaires seront continuées par ABAT & GENERES. 12 nov—6

Banque d'Amérique.

Nile Orléans, 13 novembre 1863.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque aura lieu, au local de la Banque, Mercredi seize Décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

AM. FORTIER, Caissier. 12nov—1m 16d

ACHAT D'OR ET D'ARGENT.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir de France un magnifique assortiment de LUNETTES, de PINCE-NEZ et de VERRES de toutes sortes, du meilleur choix et qu'il vendra à des PRIX MODERES. POSE et CHANGE de verres. Vente de COUVERTS ALFENIDE garantis.

C. ROUYER, rue Chartres, No 135, près l'hôtel d'Orléans. 12nov—M.J.&D.—4m

MAISONS ET MAGASINS A LOUER

1o—CINQ MAISONS de résidence, [illegible] Pontalba, dont trois rue des Amours Nos 7, 9 et 11. Une rue de Chartres, No 15. Une rue St Pierre, No 4.

2o—Le HAUT DE LA MAISON, à l'angle des rues Royale et Douane, pouvant convenir pour "Boarding House" ou "Club".

3o—Le HAUT DE LA MAISON, rue St. Louis No 19

4o—Un MAGASIN, rue de Chartres No 42

5o—Un MAGASIN rue de la Douane No 10.

Pour les conditions, s'adresser à LAFITTE DUFILHO & CO, No 19, rue St. Louis. 12nov—2f

Chambres et Pensions.

TROIS MESSIEURS AMERICAINS demandent chambres et pension dans une famille où l'on parle français. Ils préféreraient les rues Rempart et Esplanade. S'adresser, par lettre, à J. H. O., bureau de l'Abeille. 12nov—1f.

Le steamer MORNING STAR, arrivé de New York, est en débarquement, à son warf, en face de la Place Jackson. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, car il ne sera point responsables pour les pertes ou les avaries après qu'elles auront été débarquées.

ELLIOT & McKEEVER agents, Rue Natchez, No 31. 11nov—

Dissolution de société.

LA société existante en cette ville sous la raison de J. CAZAUX, entre les soussignés, depuis le 1er mai 1859 jusqu'au 1er mai 1861, a été dissoute par limitation de temps, à partir de cette dernière époque. Les affaires seront liquidées par J. Cazaux seul, et la liquidation de la société continuera à être faite pour le compte de J. Cazaux seul.

Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1863.
J. CAZAUX, J. D'ALBARADE, J. CHAUVET. 11nov—2f

THE LAKE HOUSE

Restaurant au Lac.

W. S. Smith — Propriétaire.

LE LAC HOUSE, au débarcadère de Hickok, à l'extrémité du chemin de fer de Milneburg, a été pris à bail par le soussigné, qui peut aujourd'hui présenter A SES AMIS ET AU PUBLIC EN GENERAL

Tout ce qu'une table peut avoir de plus exquis.

W. S. SMITH.

AVIS.

En remerciant le public du généreux appui accordé au Lake House depuis nombre d'années, le soussigné sollicite respectueusement le même appui pour son successeur qui peut assurer le succès de l'établissement et a pris possession aujourd'hui.

Nile-Orléans, 10 novembre 1863. DAN HICKOK.

AVIS.

UN Français, ingénieur mécanicien, d'un âge mûr, désire trouver un emploi dans une habitation, pour diriger une machine à vapeur ou d'autres travaux de [illegible] S'adresser rue de Chartres No 204, à M. A. M. 10 nov—3f

Marchandises nouvelles.

E. GIQUEL,

126...... Rue du Canal...... 126,

Reçoit en ce moment d'EUROPE, par voie de New York, par steamer Morning Star, les articles suivants, qu'il vendra à TRES BON MARCHÉ, savoir:

MERINOS et Cachemires, rayés et imprimés;
POILS DE CHEVRE nouveautés;
MERINOS unis, toutes couleurs;
POPELINES fantaisie;
CACHEMIRE écossais, article nouveau;
INDIENNES et PERCALES, nouveautés;
MOUSSELINE de laine, unie et imprimée;
MANTEAUX et Sauts-en Barque;
CHEMISES mérinos, pour hommes, femmes et enfants
BAS et CHAUSSETTES dito, dito, dito
BAS et CHAUSSETTES coton dito, dito, dito
MOUCHOIRS batiste;
TOILE à draps et à chemises;
SERVICES damassés;
RIDEAUX tulle et bobinet;
CHALES en laine et laine;
OUVRÉS damassés et œil de perdrix
DENTELLES et Entre Deux guipure;
Dito dito Valenciennes;
OMBRELLES et En Tous Cas,
COURTEPOINTES et Bobinet à moustiquaires;
GANTS pour femmes et enfants;
BANDES mousseline et jaconas brodées.

Articles de Deuil, tels que:

MERINOS, Barpour, Alpaca, Mousseline de laine;
TAMISE Bagnos, Poil de Chèvre, Crêpe, Alépine;
POPELINES, etc., etc.—Châles mérinos noir.

Un grand assortiment d'articles américains, tels que Indiennes, Bonteint, Gingo Coton blanc et écru, 3/4 à 12/4—Flanelles, Coutil à matelas, Couvertures, Linseys et Kerseys, &c. &c. &c.

E. GIQUEL, 126 rue du Canal. 10 nov—6t

Nous venons de recevoir

NOTRE ASSORTIMENT DE

CONFECTIONS NOUVELLES

Pour dames et enfans,

des modèles les plus nouveaux, soit en:

VELOURS,
DRAPS,
TAFFETAS OU VELOUTINE.

Nos prix sont très raisonnables.

JOLIES CONFECTIONS VELOURS noir depuis $30
" " DRAP NOIR " $
" " TAFFETAS fort " $12

PALETOTS D'ENFANTS en drap depuis $4.

mbrelles, nouveauté, depuis $2 75.

Nous ouvrirons LUNDI, 9 courant, un dernier envoi de Turcos, Pelerines-Montag et pointes en Tricot de Berlin.

—ET AUSSI—

Une caisse Barège Mozambique Satiné à 30 cents la yarde.

J. LEVOIS & CO., Coin Canal et Bourbon. 8nov—6f.

W. H. H. Witherell & Co,

Marchands commissionnaires,

RUE DES MAGASINS, Nos 87 et 89,

Viennent de recevoir, par le *Morning Star*, 20 balles KERSEYS pour nègres, 5 caisses COTONS blancs 3/4 pour chemises, 15 " SATINETS cadet, noirs et Oxford, 5 " CASIMIRS tout laine fantaisie, 5 " DRAPS fantaisie, croisés et noirs, 20 " INDIENNES Sprague, City Mills Granit, 5 " MOUSSELINES de laine Manchester, 10 " FIL et fil Coats, 200 doz BAS coton pour hommes, femmes et enfants, 20,000 COLS en papier pour hommes, 10,000 COLS et MANCHETTES en papier pour dames.

Ils reçoivent des marchandises par chaque steamer de New York. 10 nov—6f. 3. p. s.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

Nile Orléans, 7 novembre 1863.

L'ELECTION de sept directeurs de cette Compagnie, pour l'année, se fera lundi, le 16 courant, au bureau de MM Rochereau & Co, rue St Louis, No 15 et 18, de midi à 1 heure de l'après midi.

J. V. CHAFFRAIX, Secrétaire. 9 nov—

Change sur la Havane, A COURTE VUE, A vendre par BORNIO & BROTHER, 11 nov rue Gravier No 34.

Tabac à fumer.

QUINZE CENTS livres tabac à fumer, de la Havane, qualité extra, à vendre par BORNIO & BROTHER, 11 nov rue Gravier No 34.

Cigarettes.

VINGT-CINQ MILLE paquets de la marque Honradez, venant d'être reçues et à vendre par BORNIO & BROTHER, rue Gravier No 34. Agents de la fabrique "Honradez." 11nov

Absinthe. Absinthe.

DIX caisses absinthe suisse, Ed Pernod, 10 do de Sauvage, Bronchon & Co, 10 do do diverses marques. En magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co, 11 nov 27, 29 et 31 rue Bienville

Kirsch.

CINQ caisses kirschenwasser, Dubied, père & fils, 15 do do Berthoud fils, 27 gallons vieux kirsch importé. En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO, 11 nov 27, 29 et 31 rue Bienville

Cognac, Whiskey, &c.

VINGT quarts et barriques de pipe vieux Cognac de Albert Dupuy, à La Rochelle, Raynal à Aiguon, &c. St. Cruz. [illegible] En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO, 11 nov 27, 29 et 31, rue Bienville

ESPRIT DE TEREBENTHINE.—100 gal esprit de Térébenthine. A vendre par CUSACHS & OGDEN, 9 nov—15f Encoignure Royale et St Philippe

HOUBLON.—50 balles Houblon de la récolte de 1862 et 1863. A vendre par CUSACHS & OGDEN, 9 nov—15f Encoignure Royale et St Philippe

La Compagnie Express d'Adams,

RUE DES MAGASINS, No 5,

SE charge de l'expédition de petits paquets et de paquets de marchandises, d'échantillons et de billets de Banques, par chaque steamer de la malle, pour toutes les parties de New York.

Elle expédie également des marchandises par le haut du fleuve, trois fois par semaine, par des messagers spéciaux, pour toutes les parties de l'Ouest et du Nord Ouest, par la voie de Cairo et de Memphis.

On vient chercher et on livre à la Nile-Orléans, sans frais extra, les articles qui doivent être envoyés par l'Express.

Tous les paquets expédiés par la voie de Cairo et de Memphis, doivent être accompagnés de permis de la Douane.

Pour les détails, les prix, etc., s'adresser à A. S. BLAKE, Agent. 8 nov—

BILLET PERDU.

IL a été perdu un billet de la somme de deux cents piastres, portant la date du 9 septembre 1863, payable au 30 novembre 1863, avec intérêt à huit pour cent par an après l'échéance. Il a souscrit par M. Maclaire à l'ordre de Mme Marie Bidole et est endossé par celle-ci. Le paiement dudit billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier, et on saura gré à la personne qui l'a trouvé de l'apporter au bureau de l'Abeille. 7 nov—10f

A louer dans la rue de l'Esplanade,

DEUX résidences agréables, situées au coin des rues Roman et Esplanade, ayant des installations de gaz, water works, &c. On les louera à très bas prix à de bons locataires. S'adresser à W. F. CHAPMAN, chemin du Bayou No 289, 9 nov—1f entre les rues Galborne et Derbigny

PENSION BOURGEOISE.

THEODORE DANFLOUS informe ses amis et connaissances qu'il continuera l'établissement avantageusement connu No 126 rue Royale, entre St Louis et Toulouse. Il prendra des pensionnaires au mois pour la table et le logement, à des prix très modérés. Il prévient MM. les voyageurs et les habitants n'ayant que quelques jours à passer en ville, qu'ils trouveront toujours chez lui des chambres confortables à leur disposition et une table parfaite à des conditions raisonnables.

Madame Danflous ayant pris la direction spéciale de la maison, portera toute son attention au service, et tout ce qui pourra être agréable à sa clientèle, désirant faire de sa maison l'égal des meilleurs établissements de ce genre. 8 nov—2m

EN débarquement des navires COMTESSE DE BRIONNE, et SICILIA, de Bordeaux—146 paniers champagne E Lemaître fils, [illegible] En MAGASIN et au DRAWBACK: 1000 caisses vin rouge St Julien, Drouet & Gautier. A vendre par OSCAR BERCIER & CO, 8nov—1m No 17 rue St Louis.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile Orléans.

Nile-Orléans, 4 novembre 1863.

AVIS est donné que conformément à l'article 12 de la Charte de cette Compagnie, une assemblée générale des porteurs de scrip aura lieu, à ce bureau, rue du Canal, No 11, LUNDI, 7 décembre 1863 à midi. J. W. HINCKS, secrétaire. 5nov—su7dé

AVIS.

On demande à acheter un PIANO PICOLO, de seconde main (de préférence de la fabrique Pleyel). Chez L. MARCHAND, imprimeur, 6nov—12f Rue Jefferson, No 24.

Sardines à l'huile.

50 Caisses Marquet Jr., quarts de boîtes, 10 caisses Marquet Jr., demi boîtes, En débarquement du navire Comtesse de Brionne, de Bordeaux, à vendre par Eug ROCHEREAU & Co, 4 nov et 18, rue St-Louis

Avis aux Amateurs de Sellerie.

A LA SELLE ANGLAISE.

—TRANSFERT DE MAGASIN—

LE MAGASIN DE SELLERIE

Anciennement connu aux Nos. **191 et 193,** Rue ROYALE, Est transféré au No. **24,** Rue St-CHARLES.

Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER FOUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, EPERONS A VIS et autres, &c, &c. Le tout à des prix modérés.

DRAGÉES ET SIROP DE FER

(TYROPHOSPHATE DE FER.)

DE FOUGERA.

CETTE préparation approuvée par l'*Académie Impériale de médecine de Paris*, est journellement prescrite par ses médecins les plus distingués comme le remède le plus efficace contre:—*La Chlorose, Leucorrhée, Aménorrhée, Dysmenorrhée, Anémie, Dyspepsie, Perte d'appétit, Phthisie, Chorée, Névralgie, Palpitations de cœur, Insomnies, Inquiétudes d'esprit, Irritation des nerfs, Faiblesse générale, Pertes séminales etc—Prix du flacon $1 00, du 1/2 flacon 50 cents.*

Agent E. E. MOUGIN, Pharmacien, Nouvelle-Orléans. Encoignure Dauphine et Douane.

S. B. BEVANS & CO.,

Au coin des rues

POYDRAS et TCHOUPITOULAS,

OFFRENT à des prix raisonnables, les marchandises suivantes:

450 barils FARINE, extra de choix et superfine, Union, Trenton Star, &c,
100 barils, demi barils et quart de barils farine de BLÉ SARRAZIN,
150 frequins BEURRE Orange County de choix,
10 do BEURRE de choix de l'Ouest,
30 caisses FROMAGE E. D. et State,
100 tierçons et frequins SAINDOUX de choix,
50 tierçons JAMBONS, Evans & Swift et Gray & Co,
150 demi barils BŒUF F. M.,
150 do do PIG PORK,
75 barils BŒUF mess,
50 barils et demi barils CORNICHONS,
50 caisses CORNICHONS assortis,
50 do GELEES et FRUITS assortis,
50 do CONSERVES,
50 do PECHES fraîches,
100 do CERISES à l'eau de-vie,
75 do 1/4 boîtes, SARDINES,
125 do LAIT condensé de Bordeu,
20 do demi caisses MACARONI et VERMICELLI,
150 caisses CHANDELLES Star, Proctor & Gamble,
50 do CHANDELLES Adamantine,
75 sacs CAFE Rio de choix,
25 do de Java do,
180 demi boîtes THE Oolong, Pouchong et Impérial,
100 caddies de 5 et 10 livres THE Impérial et Gun powder de choix,
300 caisses, demi et quarts caisses RAISINS Layer,
[illegible]

Et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue. 10nov—2f

EN DEBARQUEMENT.

100 Paniers Champagne véritable Heidsieck. [illegible]

AVIS IMPORTANT.

C. MARMU,

69, rue Royale, entre Bienville et Conti,

A l'honneur d'informer le public en général qu'il fait des CARTES DE VISITE à $3 la douzaine et $2 la demi-douzaine. [illegible] 5 nov—1m

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 11 novembre, à 5 heures P. M

COTON—La demande est assez bonne aujourd'hui, mais les détenteurs ont refusé de faire des concessions et les ventes annoncées sont: 93 balles—payées en billets du Trésor et le droit de 1/2 acquitté—y compris 36 à l'encan, dont 1 balle remesée à 19¾, 14 de superbe good ordinary à 43¼, 7 d'échantillons dont une partie de [illegible] [illegible]

SUCRE—Hier, sans avis préalable, il s'est vendu 450 boucauts de sucre, en divers lots à 11¾ cts pour le fully fair, vieille récolte, 12¾ cts pour le strictement prime et 12¾ cts pour le choix, de la nouvelle récolte. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 260 boucauts aux prix antérieurs. Fair à fully fair de la vieille récolte à 11¾ à 11¾ cts, et le strictement prime à bon choix à 12¾ cts à 12¾ cts la livre, centrifuges à 11¾ cts. Le mouvement est retardé par le taux élevé du fret pour le Nord et l'Ouest et par la difficulté que rencontre la négociation du change domestique.

MELASSE—Il y a eu aujourd'hui une demande active et un meilleure partie pour le Nord. Les ventes comprennent 700 barils et un petit lot de demi barils, le tout en premières mains, à 55 cts pour la belle et 40 cts pour la bonne de la vieille récolte et 51 à 55 et 56 cts pour la nouvelle.

FARINE—Le stock de farine est faible, cependant, l'attente de nouveaux arrivages de cet article a porté les détenteurs à répondre aujourd'hui librement aux demandes, et les ventes se sont élevées à environ 1500 barils en divers lots, à $11 5 à $11 8¼ et $12 la superfine et $12 20 à $13 pour l'extra.

FOURRAGE—L'approvisionnement de foin est beau, mais celui des grains est extrêmement faible. Le foin du Nord se vend à $35 à $40 le tonneau, [illegible] Il s'est fait des petites ventes d'avoine à $1 30 le boisseau; environ 800 sacs de maïs blanc se sont vendus à $1 50 le boisseau. Les marchands répondent aux demandes du détail à $1 65 le boisseau pour le maïs jaune, $1 40 pour l'avoine; $4 les ont livrer pour le son et $7 le tonneau pour le foin.

PORC—Le mess se vend en petits lots, en premières mains à $28 le baril.

—Ventes à l'encan aujourd'hui: 50 caisses barengs à 20¾ cts et 25, 15 tierçons riz à 7 à 8 cts 10 caisses amidon à 6 cts, 2 tierçons jambons à 12¾ à 14 cts, 10 barils bœuf à $7 à $8 et 5 barils vieux maquereaux No 3 à $3 25 à $3 50.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 11 novembre.

Le marché monétaire a encore manqué d'animation aujourd'hui; il y a eu peu de mouvement dans le change, mais l'or a trouvé plus d'acheteurs. On ne sait pas exactement quelle somme le "Morning Star" a apportée en billets du Trésor. Nous avons remarqué, cependant, que 1 500 balles de coton ont changé de mains depuis l'arrivée de ce steamer et il a fallu bien les acheter $450,000. Les ventes de change n'ont pas correspondu à ce mouvement, et les porteurs ont obtenu des prix qu'ils ne pouvaient pas avoir auparavant.

Les traites sterling ont été assez en demande, aujourd'hui, dans les banques, mais non pas aux prix exigés. Il n'en a pas été de même au dehors, à quelques rares exceptions près. Une des banques demande 162 en billets du Trésor et une autre refuse de vendre à ce taux à moins qu'on ne lui donne de ses billets. Les traites particulières ne peuvent être cotées au dessus de 155 à 158. Des traites de premier choix ont été offertes à 157. Les banques tiennent les francs à 3.50 et même 3.40 pour leur billet. Une d'elles tire à 3.40 pour les billets du Trésor. Nous n'avons entendu mentionner aucune opération qui puisse servir de base à des cotes.

—Des traites dites de première classe ont été vendues dans le courant de la semaine dernière, à 3 80, mais la demande a excédé les offres.—Le change pour les Etats Unis est toujours extrêmement calme. Les offres n'ont pas été assez nombreuses pour amener une baisse. Une les banques a vendu du change à vue sur New York à 3 pour cent d'escompte pour la monnaie courante et 3½ p et les billets du Trésor; d'autres en ont exigé davantage. Les courtiers ont tiré à 3 à 4 pour cent d'escompte pour la monnaie courante et 4 à 4 1/2 pour les billets du Trésor. Les traites particulières ont été à 5 à 7½ pour cent d'escompte; on en obtient rarement 5. Le taux dominant, pour les traites commerciales, a été 6 pour cent. Les traites pour coton ne sauraient être présentées en grand nombre sans qu'il s'en suive une baisse.

L'or a été plus ferme et les cours plus pleins qu'hier. Les courtiers ont acheté de petites sommes, à leurs bureaux, à 48 à 49 pour cent de prime et ont vendu à 50, mais les opérations ne s'élèvent pas à grand chose. Nous apprenons qu'il a été demandé une forte somme, mais qu'elle n'a pas encore été offerte, au dessus des prix que ceux que nous venons de donner. De petites sommes d'argent ont été achetées et vendues 38 à 41 pour cent de prime, mais quelques détenteurs n'ont pas voulu vendre au dessous de 42. La prime des piastres espagnoles est presque égale à celle de l'or.

Les billets du Trésor ont rapporté 1¼ à 1/2 et 3/4 pour cent de prime sur la monnaie courante. On suppose que ceux qui ont été reçus par le "Morning Star" sont gardés pour les achats de coton etc. et à Natchez.

Les actions et les bons ne sont guère en demande. Les actions de la Compagnie du Gaz trouvent quelques acheteurs et pourront être cotées à 125. Nous avons remarqué la vente de 50 actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville à 117¾, ce qui est une baisse; mais ne pouvons pas en tirer une cote plus élevée qu'à 118 à 119. Nous n'avons pas entendu mentionner de nouvelles ventes de scrip d'assurance depuis celles qui ont été faites à 37 à 34 cts; on peut coter le scrip à 37¾ à 40 cts, suivant la date et la compagnie.

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 12 novembre 1863.

Arrivé hier, 150 bœufs. Vendu, 2 bœufs, 60 cochons, 10 veaux et 3 vaches. A vendre, 345 bœufs, 276 cochons, 3 veaux et 3 vaches. [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES HIER.

Goelette Condor, Radovich, Bayou Tèche. Steamboat Black Hawk, Felton, Natchez. Steamboat Meteor, Silby, Natchez.

ARRIVES HIER.

Navire Galena, Leavitt, New-York. [illegible]

Montant le fleuve.

Barque Hannah Gregory, New York.

SPECTACLES.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE 15 NOVEMBRE.

Les artistes réunis en société, donneront la 1ère représentation du MAITRE DE CHAPELLE, opéra comique en 1 acte, paroles d'Alexandre Duval, musique de Paër—THERESE OU L'ORPHELINE DE GENEVE drame en 3 actes de Victor Ducange.—UN MOYEN DANGEREUX, vaudeville en 1 acte.

Les bureaux ouvriront à 6¾. On commencera à 7 heures. 10nov

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Jeudi soir, 12 novembre.

DOMBEY & SON, de Dickens.—Le spectacle se terminera par ONE THOUSAND MILLINERS WANTED, vaudeville.

Académie de Musique.

TROUPE DE L'OPERA COMIQUE DE SANFORD. AUJOURD'HUI—Succès immense du REVENANT, pièce nouvelle—DANSES, CHANSONS, &c.

POUR NEW YORK directement.—Départ, SAMEDI, 14 du courant, à 8 heures du matin.—Le beau steamer PERIT, commandant E. A. Delano, partira samedi, 14 du courant, à 8 heures du matin, du pied de la rue St. Joseph. Pour fret ou passage (exempt des soumissions), s'adresser à WM. J. REID, 8 nov—7f Rue des Magasins No 33

Pour la Havane et New York,

Départ, Samedi, 14 du courant, à 9 heures A. M.

POUR NEW YORK VIA LA HAVANE.—Le beau steamer MORNING STAR, de marche, capitaine J. M. Courtney, partira samedi, 14 du courant, de son whaef en face de la Place Jackson. Pour fret ou passage, avec pour passagers, s'adresser aux agents ELLIOT & McKEEVER, Rue Natchez No 31. 9 nov—6

Partant le 15 et le 1er de chaque mois

POUR VERA CRUZ ET TAMPICO

—Steamer de la malle des Etats Unis SONORA, capitaine Hayes.—Le bateau à vapeur neuf SONORA. Sa marche, construit en fer à quatre compartiments, partira pour les ports ci-dessus dimanche 15 courant, à 9 heures du matin. Pour fret et passage, ayant de superbes commodités, s'adresser à F. CLAVEL & Co, 77 rue des Magasins 4 nov

Paquebot de la malle des E U. Tecumseh.

POUR PORT HUDSON.

Le beau bateau à passagers TECUMSEH, capitaine S. Brickell, commis G. R. Romer, partira JEUDI, 12 du courant, à 4 heures P. M., avec les malles des E. U pour Port Hudson, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires. Les permis et les passe-ports doivent être obtenus. Ce bateau a de belles cabines et tous les conforts pour un voyage d'agrément. Les passagers et les expéditeurs doivent se pourvoir de leurs permis et passeports, des autorités compétentes. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. CONERY, rue Gravier No 31. On commis se trouvera en face de la rue de la Douane, jeudi matin, pour recevoir le fret. 11nov—2

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine C. L. Salisbury, L. Bourbeau commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant d'embarquer ou d'envoyer du fret à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL. 1er nov—1m au coin des rues Canal et Tchoupitoulas

Pour la Côte, au-dessous de la ville

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le beau bateau à vapeur FAWN capitaine W. E. G. [illegible], commis, L. Bayby, part de la Nile Orléans pour le Fort Jackson et tous les ports intermédiaires, tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, part de la Nile Orléans pour la Pointe à la Hache et tous les points intermédiaires tous les MERCREDIS, à midi,

Retour les LUNDIS et les JEUDIS

Les passagers et les expéditeurs devront se pourvoir de passe-ports et de permis des autorités.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, rue Bienville et Vieille Levée, au premier, ou à A. D. SALVANT No 16, rue de la Vieille Levée. 3oct—1m

Le steamer BEN FRANKLIN [illegible] Henry Conant, partira [illegible] MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 9 heures A. M., pour Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires. A son retour, il quittera Baton Rouge les JEUDIS à 5 heures P. M. et les LUNDIS à midi, pour Plaquemines.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités. J. M. Kerr se trouvera tous les jours sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage, ayant de beaux commodités, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, Agent, 3 nov—1m No 6, rue Front Levée.

POUR BATON ROUGE.

Départ, mardi et samedi, à 5 heures du soir.

Pour Baton Rouge, Plaquemines, Bayou Goula et Donaldsonville.—Le beau bateau à vapeur NEW-ORLEANS, capitaine A. J. May, partira tous les mardis et samedis à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A BRITTON, rue Poydras No 52, ou à C. MAY, rue Poydras No 38.

Le NEW-ORLEANS part de Baton Rouge tous les lundis et jeudis, à 8 heures du matin. Un commis se trouvera sur la Levée lundi et samedi toute la journée pour recevoir du fret. 23 oct—1m

GOELETTE DE LA COTE.—Le soussigné propriétaire et agent, offre ses services aux commerçants, aux planteurs et au public en général pour transporter des marchandises, du fret, le long de la côte à l'est de la ville [illegible]

Le taux de l'assurance est le même que par les bateaux à vapeur.

L. POLVERINI Agent, Rue Front Levée, No 5, entre les rues Douane et Bienville, au premier. 9 nov—1m.

POUR VERA CRUZ—La goélette anglaise S. et vieille ZONONI capitaine Harmen partira samedi 14 du courant. Pour fret ou passage s'adresser Passage de la Bourse No 55, entre Bienville et Douane, chambre No 12 au premier.

POUR TAMPICO.—La fine voilière goélette anglaise OLD FOX, capitaine Harrison, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour le port, sous peu de jours. Pour le reste du fret, ayant de superbes commodités, s'adresser à S. FERNANDEZ & CO, 145 Vieille Levée.

POUR TAMPICO—Ligne régulière—La jolie et fine goélette anglaise [illegible], capitaine Williams, partira pour Tampico dans le plus bref délai.—Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co, 77 rue des Magasins.

POUR MATAMOROS.

La goélette mexicaine JOVEN MARIA, capitaine Juan Bracamonte, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. FERNANDEZ & Co, No 125 Vieille Levée. 26 oct—

MODES NOUVELLES.

CHAPEAUX riches et élégants pour dames de $18 à 24 pour $10 et 12—AUSSI A PERTE DENTELLES, BRODERIES ROBES DE BAL, MANTEAUX, FLEURS ET RUBANS en très plumes, velours, &c &c. Façon de robes et confections à bas prix, rue de CHARTRES No 52, chez Ed. FROIDEVAUX 5 nov—30f

Modes! Robes!

Mme OLYMPE, 32 rue de Chartres, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et les dames de la Nile Orléans qu'elle quittera l'Europe le 24 octobre par steamer *China*, avec un grand assortiment de nouveautés, Chapeaux de paille, Fleurs, Rubans, Soieries et tissus de toute espèce aux couleurs nouvelles. Toutes les marchandises Françaises et Anglaises achetées sur place et à l'entrée de la saison, seront mises en vente à des prix très avantageux, pour toutes les dames qui voudront bien continuer à Mme Olympe leur ancien patronage. Dans la première quinzaine de novembre, un avis ultérieur donnera le détail et le prix des marchandises.

Paris, 11 octobre 1863. 3nov—15f Mme OLYMPE, 32 rue de Chartres.

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DEPART.

MADAME SOPHIE SEEUWS, No 53, rue Royale, encoignure Bienville, annonce à sa clientèle et au public, qu'elle vendra son beau stock de marchandises au prix coûtant. Elle vient de recevoir un assortiment de marchandises nouvelles qu'elle vendra également aux mêmes conditions afin de liquider promptement, telles que—Chapeaux de velours et soie, crins et pailles et chapeaux d'enfant en tous genres, rubans, soieries, velours, toutes les couleurs nouvelles, une grande quantité de dentelles noires Chantilly et guipure et de point d'Alençon applications point Duchesse VALENCIENNES, &c. Un assortiment de pointes en dentelles de laine, des VOILETTES Chantilly, GUIPURES et un grand assortiment de FLEURS, et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant, afin de liquider promptement. 21 oct—m S. SEEUWS.

AU PRIX COUTANT.

LA maison bien connue J. PERAT, encoignure STE-ANNE et BOURGOGNE, offre à vendre tout son stock au prix coûtant, pour cause de départ.

Le soussigné invite, par la même occasion, les personnes qui lui doivent de venir régler leurs comptes le plus tôt possible, afin qu'il puisse être de venir faire leurs réclamations.

Nouvelle-Orléans, le 4 novembre 1863. 5 nov—15j J. PERAT.

Sucre de la Havane.

EN débarquement de la goélette Amaranthe de la Havane, déclarée à la quarantaine—200 caisses de sucre de la Havane, blanc, jaune et brun. Aussi en magasin—80 rouleaux toile d'emballage, 25 futailles cognac, importation directe, 24 bques vin blanc et 3 punchons Scotch whisky. A vendre par AI G. COUTURIE, Successeur. 15oct—1m de S. FLASSAN 42 Vieille Levée.

Brasserie de la Louisiane,

RUE CONTI, No 72.

G. GUTH, absent depuis plusieurs années pour cause de maladie, et depuis peu de temps de retour en cette ville, a l'honneur d'annoncer au public et à son ancienne clientèle qu'il vient de rouvrir son établissement et avantageusement connu depuis l'année 1852, et qu'il a été fondé à la Nouvelle-Orléans sous le nom de **Brasserie de la Louisiane, 72, rue Conti.**

Il s'est associé M. C. M. TIBLIER, et la raison sociale sera GUTH & CIE.

G. GUTH portera toute son attention au travail de la fabrication, et sa vieille expérience est une sûre garantie qu'on trouvera toujours chez lui de la BIERE de première qualité; il s'est adjoint des Brasseurs expérimentés et des hommes de capacités reconnues, pour la direction des affaires en général de sa nouvelle maison.

Il ose donc espérer que le public voudra bien l'honorer de son patronage, et que sa nombreuse ancienne clientèle ne l'aura pas tout-à-fait oublié. 27oct—1m

Mme ALLUARD,

SOMNAMBULE FRANÇAISE,

Rue Trémé, No 245, entre Ursulines et Bayou

TRAITE avec succès les maladies nerveuses, le catarrhe pulmonaire, l'asthme, la gastrite, les aigreurs d'estomac et les digestions difficiles, la fièvre, la dyssenterie, les fièvres tremblantes et les maladies des yeux. Toutes ces cures sont attestées par un grand nombre de familles considérées de la Nile Orléans. Consultation tous les jours. 1er nov—3m

Graines de 1863.

Reçu par le navire MARIE FELICITE du Havre, un assortiment de GRAINES EUROPEENNES, de la récolte de 1863. Ces semences dont les plus fraîches dans le marché, le soussigné espère que le public le favorisera de son patronage. T. MACHELIER, 21 et 23, rue Ursulines, entre Chartres et Levée.

PERDU,

MARDI 27 octobre, un BILLET de Peter Anton Singer, pour cinq cents piastres, échu le 26 du courant. Ledit billet est déclaré nul et la personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter à Mme veuve Singer, au coin des rues Hospital et Chippewa. 5 nov—1f

On demande immédiatement.

CENT cinquante ouvriers BUCHERONS. [illegible] N. CORNISH. [illegible]

Certificats de Terre militaires

Achetés par M. JUDSON, Coin Canal et Camp. 7 nov—1m

VENTES A L'ENCAN.

COTON. COTON,

182 balles en davantage à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, jeudi, 12 du courant, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp. No 93—182 balles en davantage, de coton. On en verra des échantillons à la vente.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 11nov

Pommes de terre, jambons, houblon, verrerie, en débarquement de la goëlette H P Russell. Vente à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 12 du courant, à 3 heures et demie, en débarquement de la goëlette H. P. Russell, au poteau 18, Premier District—100 barils pommes de terre, 5 tierçons jambons, 4 boucauts épaules, 4 balles houblon, 1 boucaut huile de charbon. Conditions—comptant. 12nov

Jambons passés au sucre et blé sarrazin frais, en débarquement du steamer Morning Star—Vente à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 12 du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier—13 caisses jambons passés au sucre de New ou, 3 " " de Rawson, 100 caisses (25 livres chacune), blé sarrazin. Conditions—comptant. 12nov

Groceries, provisions et liqueurs.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 12 du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Gravier et Magasins—40 sacs sel fin de Liverpool, 50 barils biscuits pilote, 10 tierçons jambons passés, 25 barils farine, 2 caisses amidon, (au sucre), 100 caisses savon Castille, 25 " saleratus, 25 " liqueurs assorties, Whiskey, eau de vie, amers, vins, fromage, tabac, cafe moulu, &c. Conditions—comptant. 12nov

Meubles. Matelas.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau au coin des rues Gravier et Magasins.

IL sera vendu, jeudi, 12 du courant, à 10 heures et demie, au No 74 de la rue St-Charles—bois de lit en acajou et en noyer, bureaux, sofas, chaises, tables, lavabos, coffre-forts, buffets, abat-jour, matelas, &c., &c. Conditions—comptant. 12nov

Vente spéciale de vins et de liqueurs.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier.

IL sera vendu, vendredi, 13 du courant, à onze heures, au No 12 et 14 de la rue Gravier—15 barils whisky gratis et autres, 2½ et 1/4 pipes eau de vie, 1/4 pipes vieux vin d'Oporto, 10 1/4 do vin de Madère, 10 caisses vin rouge et divers vins et liqueurs. Conditions, comptant 12nov

PAR R. SCOTT, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 12 novembre, à 10 heures, au No 54 rue des Magasins— Jambons, graisse, farine, biscuits pilote, fromage, sucre, amidon, chandelles, sel, mélasse, savon, harengs, haricots, pois, tabac à fumer et à chiquer, cordonnet— Egalement whisky, champagne, vin rouge, eau de vie, gin Ecossaise—Aussi 50 frequins beurre Goshen. 12 nov

PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau, No 96 rue Royale.

Vente pour cause de départ d'un beau mobilier.

IL sera vendu jeudi 12 du novembre 1863, à onze heures A. M., rue Bourbon, No 212, entre les rues Dumaine et St. Philippe, savoir:

Un beau mobilier comprenant armoires, chaises, bureaux, glaces, ornements de cheminée, batterie de cuisine, &c.

Conditions—Comptant, payables en billets ayant cours. 10nov

PAR J. B CROZAT, encanteur. Bureau No 96 rue Royale, près St-Louis.

IL sera vendu samedi, le 14me jour de novembre 1863, à l'encan à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, borné par les rues Derbigny, Roman, Hôpital et Ursulines; ledit lot formant l'encoignure des rues Derbigny et Hôpital mesure 35 pieds de face à la rue Derbigny sur 21 pieds 1 pouce et 5 lignes face à la rue Hôpital et d'étalement [illegible] Conditions—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit [illegible] Actes de vente par devant Joseph Cohn notaire public aux frais de l'acquéreur. 12 nov

Contenu d'un café, glaces, tableaux, tables, comptoirs, liqueurs, stove, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

R. GUTIERREZ, encanteur.

JEUDI, 12 du courant, à 10¾ heures du matin, il sera vendu au coin des rues Nouveau Bassin et Julie, en St John—LE FOND DU SUBDIT CAFE, glaces, tableaux, tabacs, comptoir, stove, &c.

Vente pour cause de liquidation de la Maison Groejean & Raymond.

GRAND STOCK DE MEUBLES

En bois de rose, palissandre, acajou, noyer, chêne, &c

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

R. GUTIERREZ, encanteur.

LUNDI prochain, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sans réserve, pour cause de liquidation de la maison Groejean & Raymond, au coin des rues BIENVILLE et ROYALE — Tout le stock de la dite maison, comprenant un assortiment de BEAUX MEUBLES de salons, salles à manger, chambres à coucher, &c. en bois de rose, palissandre, acajou, noyer et chêne. L'attention particulière des marchands et autres est appelée à cette vente. 11nov—4

Poste aux huîtres encoignure Bienville et Dauphine.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

R. GUTIERREZ, encanteur.

LUNDI prochain, 16 du courant, à 10¾ heures du matin, il sera vendu à l'encan, en block et sans réserve, au coin de la rue Dauphine et Bienville—Le fond du susdit poste aux huîtres, consistant en une belle chambre à coucher et fixtures de poste; de trois comptoirs, s'adresser, &c. [illegible] 11nov—6

Vacherie! Vacherie!

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 12 novembre 1863, à onze heures du matin sur le coteau de Gentilly, en face du Canal Marigny près des écuries de l'Hôtel St Charles—[illegible] 3 génisses, 2 taureaux, 3 veaux, 2 chevaux, 1 charrette à lait, les bidons, la clôture, et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Au dessous de $100 comptant et audessus de $100 à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant 8 p 100 d'intérêt de date. 5nov

Jolie propriété en briques sur la rue Bourgogne.

Vente pour cause de départ.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 14 novembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé rue Bourgogne, entre Ursulines et Ste Philippe, mesurant 31 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 74 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur—Ensemble une maison en briques Nos 58 et 75, ayant quatre appartements, cabinet et une cuisine en briques avec chambres, magasins, cuisine, galeries, citerne, water works, latrines, &c. &c.

Conditions—L'acheteur assumera le paiement d'un billet à un an, de $461 50/100, dû le 21 mai 1864, ainsi que la balance comptant.

La propriété est assurée pour $900, jusqu'au 21 mai 1864, et la police sera transférée à l'acquéreur. 9nov

Meubles! Meubles!

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, lundi 16 novembre 1863, à 11 heures du matin, au No 2?9, rue Poydras entre Liberté et Howard—

Un assortiment général de meubles, consistant en bois de lits en acajou et en noyer, literie, sofas, chaises, glaces, side-board, lavabos, armoires, bureaux, tables de centre dessus en marbre, tapis, garde manger, vaisselle, batterie de cuisine, &c. &c.

Aussi—Une cuisine en fonte. Conditions—comptant. 10nov

Le Dr P. FORMENTO, fils,

A l'honneur d'offrir ses services au public. Consultations de 2 à 4 heures. Rue des Ursulines, 63 entre Royale et Chartres. 21oct—1m

VINS. VINS.

80 BARRIQUES VIN ROUGE Côtes Fronsac, St. Julien, St. Emilion, St. Estèphe, St. Genes, Castillon, Puisseguin, St. Laurent, St. Magne, Ste. Colombe, 1861, Macao, St. Julien.

En débarquement du navire "Anita" de Bordeaux, et à vendre par E. BORDELOIS, 29 oct—15 147 rue Royale.

No 93, Vieille-Levée. No 93, Vieille-Levée.

Confiserie par Excellence.

LE soussigné a l'honneur d'appeler l'attention du public sur son bel assortiment de Bonbons, Candis, &c., &c., manufacturés à la vapeur. Il offre les articles suivants, en gros et en détail, savoir: dragées amandes par excellence, dragées à la liqueur, boules et cocos, pastilles de menthe, rouges et jaunes, chocolat de parfums, chocolat à la crème, à la gelée, à la liqueur, à la violette, à l'amande, &c., bonbons napolitains, pralines à la Maréchal, trocadéros, amandes grillées, fruits cristallisés tels que pêches, poires, coings, figues, ananas, citrons, &c. &c., pâtes de fruits, sucre de pomme, vanille, pastilles de gomme, de guimauve, &c.

Pâtisserie à bon marché.

Il annonce aussi au public qu'il vient d'employer des Pâtissiers de premier ordre et qu'il confectionne dans son vaste établissement des gâteaux de tous genres, qu'il vendra en gros et en détail au plus bas prix possible. Il remplira des ordres pour noces et pour soirées avec une attention toute particulière. ERNEST TURPIN, 6nov—1m Vieille Levée entre Conti et St-Louis

Reçu par le steamer Columbia,

BROTT & DAVIS,

Rue Gravier, No 22, coin Tchoupitoulas.

ONT reçu par le "Columbia"

KERSEYS BRUNS,
COTONS BLANCS 7/8 et 4/4 pour chemises,
COTON écru 4/4 Evans, pour draps,
INDIENNES Dunnel, genres nouveaux,
MOLLETONS écrus Columbia,
COUTILS A MATELAS, DENIMS, &c., &c.

Ces marchandises sont en consignation et seront vendues à bas prix, comme d'habitude.

BROTT & DAVIS, 3nov— Rue Gravier No 22 coin Tchoupitoulas.

VINS. VINS.

EN débarquement du navire "SICILIA", venant de Bordeaux—300 barriques J. Lavidalie & Fils— [illegible] A vendre par P. POUJOL, 11 rue Toulouse, entre Chartres et Levée

PERDU.

LE gentleman qui a perdu ses CHEVEUX les verra repousser s'il se sert de QUINIDINE OLEINE HAIRTONIC. Si l'on se sert de ce tonique, les personnes qui n'ont pas de moustache et une barbe épaisse qu'il fasse l'emploi du GRAND HAIR RESTORER, "Quinidine Oleine Hair Tonic". C'est sans contredit le meilleur préparation du jour pour faire croître la BARBE ET LES CHEVEUX. A vendre par B. & J. ABRAMS, 5 nov—1m pharmacie, rue du Canal [illegible]

AVIS.

MES AMIS et ma nombreuse clientèle sont prévenus que, pour cause de santé, ma maison continuera à se charger de faire tout ce qui concerne sa partie en marchandises [illegible] P. MALLARD, 86, rue Royale.

AVIS.

LE soussigné ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils ont établi sous le nom de "MATAMOROS HOTEL" [illegible] H. L. SOMIER & CO. Matamoros, 25 juillet 1863.

The City Bank of New Orleans,

BANQUE DE DEPOTS,

Rue du Camp, No 23, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats Unis, l'argent et l'or, escompte et négocie les billets qui n'ont pas cours, [illegible] W. S. MOUNT, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures

PAR E. ROGER & Co., JOSEPH H [illegible], encanteur.

JEUDI, 12 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, No 42 et 47 rue de la Vieille Levée—

150 lots marchandises sèches de saison,

200 lots linge fait, chemises et caleçons,

200 douzaines chapeaux pour hommes et enfants,

100 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions—à la vente.

Vente sans réserve de marchandises sèches, étrangères et du pays.

PAR WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu jeudi 12 du courant, à 10 heures à son magasin d'encan, rue de la Douane No 64—Indiennes pourpres et fantaisie, [illegible] et américaines, Cotons blancs et écrus, 4/4, Casinets et mousselines de laine, Flanelles unies et croisées, Draps, casimirs et satinets, Tweeds et jeans de Kentucky, Couvertures, denims et gingas, Alpaca noir et mousseline de laine noire, Bombazine et tamises noires, françaises, Toiles et mouchoirs batiste [illegible], Popelines et plorines de fantaisie, Nubias et châles, Rubans, bonneterie et soieries, Poils de chèvre et flanelles opéra. Egalement—pour le compte de qui il appartiendra—12 pièces nattes de Canton. 11 nov

Coton, 203 balles coton

PAR WM P VINCENT.

VENDREDI, 13 courant, à 11 heures précises, il sera vendu à l'encan, au No 64, rue Douane—203 balles coton. Les échantillons seront prêts de bonne heure le jour de la vente. Conditions—comptant, en billets du Trésor. 12nov

Jambons, épaules bacon, etc

PAR T. KEELAR & SON.

T KEELAR, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, à leur magasin d'encan, rue du Camp No 73, jeudi 12 du courant, à onze heures du matin—31 caisses jambons extra passés au sucre, épaules et bacon, 44 barils graisse, 20 frequins beurre de Goshen, 16 barils pieds de cochons, 25 caisses crème de tartre, 144 grosses d'allumettes, Whisky, &c &c 12 nov

Tabac à chiquer et à fumer, saindoux, feuille, bœuf, amidon perlé, allumettes, huile d'olive,

PAR F F TRINCHARD, Encanteur

AUJOURD'HUI à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue Gravier No 43—40 tierçons jambons passés au sucre, 50 caisses candi, 150 caisses tabac à chiquer, 25 tierçons saindoux feuille, 40 demi-barils bœuf mess, 7 demi barils et barils maquereaux, 10 petites boîtes tabac à fumer, 27 caisses vin, 16 caisses allumettes, 26 caisses amidon perlé. 12 nov

Morue et harengs

PAR D. E MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, 12 du courant, à 10 heures du matin, au No 47, de la rue des Magasins—276 caisses harengs, 36 morue, venant d'être reçus par la barque Pleiades. Conditions—comptant. 12 nov

Fonds de groceries pour familles.

PAR D E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 13 du courant à 10 heures du matin, au magasin du coin des rues Annonciation et Felicité—Le fonds de groceries pour familles, vins, articles en tous genre, &c. de la dite grocerie—Quiconque désire faire de commerce doit assister à la vente. Conditions—comptant.

Marchandises sèches, vêtements et lingerie pour messieurs.

PAR HOFFMAN & MARKS

J HOFFMAN, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 39.

VENDREDI, 13 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—Mousselines noires et en couleurs, Mozambiques fines, Bombazines et laines noires, Alpaca noir, Casimirs et satinets, Doeskins unis et croisés français, Cotonnades et denims, Coutils à matelas et croisés, Flanelles rouges et croisées, blanches et grises, Indiennes Dunnel et Perth, Toile d'Irlande fine blanche, Cotons blancs et écrus, Gingas fins et ginges coton, Cravates blanches et écrues, Serviettes, nappes et linge de table, Molletons, kerseys, bonnets, [illegible] et crinolines. 100 doz. boites de vêtements, linges, chapeaux et casquettes. —EGALEMENT—150 lots de vêtements [illegible]

Habillements, Bottes, Souliers et Brodequins.

—AUSSI—

Marchandises sèches, Echarpes et Cravates en laine, Chemises de flanelle.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salles d'encan 69, rue de Chartres.

VENDREDI, 13 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, No 69 rue de Chartres.

100 lots d'habillements d'hiver,

Pantalons, casimir, satinet, [illegible] [illegible]

150 lots marchandises sèches telles que:

Cotons blancs et écrus, Cotons bleus et gros jeans, Flanelles coton blanc et écru, Parametas et mousselines laine couleur, Mouchoirs batiste, Indiennes Boynton et Purple, Echarpes et cravates en laine, Chaussettes laine et couvertures grises, Chemises de flanelle, Coton blanc pour draps, Rubans, soieries, gants de laine, &c. Conditions à la vente. 12 nov

VENTES JUDICIAIRES

Eug. Rocher au & Co. vs William E. Leverich

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,702—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 14 de décembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété décrite ci-dessous, savoir:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue de l'Annonciation, [illegible] [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans. 13nov—12,2,30,7,14déc.

John François Clay vs Antoine Geipel.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 13,288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 28 de novembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété décrite ci-dessous, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Amour, des Champs Elysées, Marigny et des Bons Enfants, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans. 27oct—3 12 21 28 nov

TROISIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1863. [illegible]

Etat de la Louisiane. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 19 octobre 1863, [illegible] E. Ganucheau, Président, et L. W. Baqué, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane [illegible]

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi ce 19 octobre 1863. P. E. O'NEAL, Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à qui de droit un intérêt de six pour cent sur le certificat de profits non payés, à partir du premier janvier prochain. L. W. BAQUÉ, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

[illegible]